ART. PREMIER N° 309

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 309

présenté par

Mme Brenier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Reda, M. Viala, M. Pierre-Henri Dumont, M. Masson, M. Le Fur, M. Brun, Mme Louwagie, M. Pauget, Mme Ramassamy, M. Lurton, M. Leclerc, M. de Ganay, M. Dive, Mme Trastour-Isnart et M. Vialay

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 2° bis Les modalités d'accompagnement des étudiants par les professionnels de santé, sous la forme de séminaires et ateliers de découverte des métiers, afin de leur permettre de définir un projet professionnel en adéquation avec leurs aspirations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place de ces séminaires permettra aux étudiants en médecine d'avoir une meilleure visibilité sur l'ensemble des possibilités qui s'offrent à eux en prenant cette filière.

L'objectif est de permettre aux étudiants de s'orienter au mieux et de choisir les matières de spécialité en fonction de leur projet professionnel. En effet, ce nouveau projet de loi changeant radicalement les modalités d'entrée en internat et spécialisation, il est donc impératif que les étudiants puissent s'informer et se former auprès de professionnels, afin d'affiner leur projet professionnel.